

LES COOPÉRATIVES AGRICOLES, ENGAGÉES POUR LA QUALITÉ DE L'EAU



CCOP
DE FRANCE
une force en mouvement

SOMMAIRE

LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES

Natura'Pro (Rhône-Alpes) : Traiter les effluents phytos à la ferme	6
Fdcuma des Landes : 40 aires collectives pour rincer les pulvés	8
Agrial (Grand Ouest) : Connaître les chemins de l'eau pour désherber mieux	10
Coopérative de La Tricherie (Vienne) : Modéliser les transferts pour orienter le conseil phytosanitaire	12
Perlim (Corrèze et Dordogne) : Quinze années de production intégrée en pommiers	14
Coopératives et Cuma du vignoble alsacien : Des effeuilleuses pour limiter les traitements	16
Terrena (Grand Ouest) : Des plantes compagnes contre les adventices... et plus	18
InVivo : Une même approche Ecophyto sur 316 fermes pilotes	20

AGIR DANS DES TERRITOIRES PORTEURS D'ENJEUX PRIORITAIRES

Axereal (Centre) : La fertilisation azotée mieux pilotée	24
Vivadour (Midi-Pyrénées) : Les Mesures Agro Environnementales pour levier	26
Qualisol (Tarn-et-Garonne) : Maintenir la productivité en préservant la qualité de l'eau	28
Coop de Broons (Côtes d'Armor) : De l'orge brassicole contre les algues vertes	30
Coop de France Poitou-Charentes : Avec « Re-Sources » un partenariat gagnant/gagnant	32

TÉMOIGNAGES

Christian Huyghe, INRA	36
Marie-Laurence Madignier, Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux	38
François Dubois de la Sablonnière, Agence de l'Eau Loire-Bretagne	40

ÉDITO

Philippe Mangin Président de Coop de France



COOPÉRATION AGRICOLE : PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU, UN ENJEU DE PRODUCTION DURABLE

L'eau est une ressource déterminante pour la production agricole dont la gestion quantitative et qualitative constitue une préoccupation permanente des agriculteurs. Pour être efficace, une approche collective et territoriale est nécessaire et sur ce point, les coopératives agricoles apportent une solution indéniable.

Depuis près de vingt ans, celles-ci jouent un rôle essentiel pour développer des pratiques sur des bases agronomiques, visant à préserver les ressources en eau. Ainsi, les conseillers de coopératives arpentent quotidiennement nos territoires, pour accompagner les adhérents dans cette démarche. Cette présence territoriale qui favorise le déploiement de bonnes pratiques, est complétée par une approche filière qui permet de proposer aux clients, une valeur ajoutée pouvant être valorisée auprès des consommateurs.

La richesse des actions de nos 2400 coopératives et 11500 CUMA dans les filières agricoles et agroalimentaires est telle, que nous avons choisi de nous focaliser dans ce recueil d'expériences, sur leurs initiatives concernant les exploitations agricoles.

Ainsi, de l'aménagement de sites de lavage et de traitements collectifs, au développement des mesures agroenvironnementales territorialisées, en passant par l'implantation de cultures alternatives plus sobres en matière de fertilisants, ou encore par les pratiques du désherbage mécanique ou l'effeuillage des vignes..., les coopératives proposent de mettre en œuvre de nombreuses voies complémentaires afin d'adapter des mesures de protection de l'eau, tout en atteignant des objectifs de rentabilité des producteurs. L'expertise technique des coopératives est ainsi reconnue et a permis de développer des partenariats territoriaux efficaces.

Ce recueil permet de démontrer une nouvelle fois, la cohérence entre respect de l'environnement et durabilité économique, véritable leitmotiv des coopératives agricoles, dont nous sommes fiers.

#1 LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES



L'appréciation de la qualité de l'eau est un exercice complexe. En effet, cette qualité dépend de nombreux paramètres, qui font l'objet de mesures comparées à des normes. Il existe des critères de qualité à respecter pour les eaux brutes, mais l'objectif est plus généralement de se rapprocher des normes de l'eau potable.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), instituant un cadre communautaire pour une politique de l'eau, a été transposée en France par la loi du 21 avril 2004. Elle encadre la politique de l'eau en France et fixe un objectif de bon état des masses d'eau à atteindre en 2015. La réalisation du diagnostic prévu par la DCE a confirmé une contribution de l'activité agricole, aux côtés des autres activités humaines, au fait que certaines masses d'eau n'atteignent pas le « bon état ». L'état des lieux des milieux aquatiques finalisé en 2009 a montré par exemple qu'un peu plus de 20 % des masses d'eau souterraines françaises n'atteignaient pas le bon état chimique en raison d'une teneur trop élevée du paramètre « nitrates » ou du paramètre « pesticides ».

La coopération agricole concourt depuis de nombreuses années à apporter aux producteurs des solutions pour limiter notamment le transfert dans les eaux des nitrates et des substances actives phytopharmaceutiques. L'objectif est bien d'éviter les contaminations du milieu et de maîtriser la qualité de l'eau sur le territoire, tout en maintenant une fertilisation et une protection efficaces des cultures, en lien avec l'économie des filières végétales et animales. Mis en place depuis 2008, le Plan Ecophyto encadre dorénavant nombre d'initiatives de la coopération visant à maîtriser les impacts de la protection sanitaire des cultures.

Tous les transferts ne sont pas de même nature. Certains concernent des situations accidentelles, rencontrées notamment lors de la préparation des traitements des cultures ou de la gestion de l'après-traitement (rinçage du matériel...). On considère qu'il s'agit alors de « pollutions ponctuelles » par des effluents qui peuvent entraîner des pics de contamination du milieu. Pour les enrayer, la coopération agricole met en œuvre des approches différentes, basées sur le diagnostic et le conseil, dans un cadre collectif.

D'autres catégories de transferts sont de nature diffuse et sont dues à la conjonction d'un très grand nombre de facteurs. Le rôle central des coopératives est alors d'accompagner les adhérents pour leur permettre d'optimiser les pratiques agricoles voire de réorienter les systèmes de culture. La nécessaire prise en compte de la spécificité des substances actives phytopharmaceutiques ou des fertilisants utilisés, du climat, des types de sol, des variétés, des successions culturales... nécessite une expertise technique de la part des conseillers des coopératives, souvent appuyée d'outils d'aide à la décision. Dans ce domaine, la diversité des approches est très importante.

Des exemples d'actions concrètes conduites par les coopératives sont présentés dans ce 1^{er} chapitre pour illustrer ces deux situations.

Natura'Pro

Traiter les effluents phytos à la ferme



Activités :

Collecte, stockage, conditionnement et production de semences en grandes cultures ; approvisionnement et agroéquipement (toutes cultures).

Chiffres clefs :

4 000 adhérents

99,4 millions d'euros de chiffre d'affaires

Sur ce territoire où gérer les effluents phytosanitaires à la parcelle est difficile, la coopérative aide ses adhérents à se doter d'équipements et systèmes de traitement individuels ou collectifs.

13 captages prioritaires à prendre en compte

En Ardèche et Sud de la Drôme, le territoire de Natura'Pro couvre des zones spécialisées (arboriculture, viticulture, semences). Soumis à de fortes pressions phytosanitaires il est largement concerné par des zones prioritaires, avec 13 captages SDAGE et Grenelle dans la Drôme.

En matière de lutte contre les pollutions ponctuelles, le contexte local (règles de dilution, importance des fonds de cuves dans certaines productions) exclut souvent la possibilité de gérer par épandage les effluents des produits de traitement. L'aménagement de sites de lavage et traitement est alors la solution.

Natura'Pro, qui a contribué à créer la première aire de ce type en Ardèche en 2009, a signé, en 2012, une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Dans ce cadre, outre des actions de sensibilisation de ses adhérents, elle accompagne les projets d'aménagement d'aire de lavage/remplissage. Elle a ainsi organisé quelque 37 réunions techniques, dont certaines avec visite d'aires individuelles ou collectives. Plus de 400 agriculteurs exploitant plus de 13.000 ha de SAU les ont suivies.

De ces rencontres ont émergé des projets, ensuite suivis et accompagnés par un des 3 experts identifiés au sein de la coopérative.

L'adhérent bénéficie alors d'un diagnostic individuel complet et de propositions visant à réduire son volume d'effluents par l'adaptation des pratiques et équipements. Vient ensuite la conception de l'aire de lavage/remplissage et du système de traitement (implantation, dimensionnement, équipements annexes) jusqu'à la demande de permis de construire. L'accompagnement comporte en outre un appui au montage du dossier de subvention et le suivi des travaux et du fonctionnement.

Chaque exploitant garde le choix de son système de traitement (autonome ou externalisé). Il peut même opter pour une installation « clé en main » par la coopérative.



118 projets conduits depuis 2010

Depuis le démarrage de l'action (début 2010), cet accompagnement a permis de traiter 118 projets d'aménagement d'aire de lavage/remplissage des pulvérisateurs, dont 18 stations collectives. Plus de 300 agriculteurs sont désormais équipés, couvrant près de 200 ha de SAU, principalement en viticulture et en arboriculture (environ 80 % des installations). Cet ensemble permet de traiter 376 000 l d'effluents phytosanitaires, en grande partie via des installations autonomes de type Phytobac®.

Témoignage



Didier Plasse,
chef de produit
« engrais - équipement
rural - services »
Natura'Pro

Aller au-delà du réglementaire

« Notre coopérative est engagée de longue date dans des actions de réduction des pollutions, comme les collectes d'EVPP et PPNU ou les contrôles de pulvérisateurs... Accompagner nos adhérents dans la gestion des effluents s'inscrit dans cette continuité. L'aménagement d'aires de lavage répond aux exigences réglementaires et environnementales avec, pour nos adhérents des aides incitatives de 50 % à 80 %. Nous avons l'ambition d'accompagner 80 projets dont la moitié en collectif, en référence avec notre statut coopératif. Du fait de freins réglementaires (installations classées) ou logistiques (éloignement des exploitations), seules 20 installations collectives ont vu le jour. Mais avec un total de près de 120 réalisations, on peut considérer que les risques de pollution ponctuelle ont été significativement réduits.

Pour réussir de telles opérations, il faut aller au-delà de la stricte réglementation. Travailler étroitement avec les agriculteurs et les interroger sur leurs besoins permet d'identifier finement les marges de progrès et, au final, d'améliorer significativement leurs conditions de travail. C'est une condition pour inscrire ces changements de pratiques dans la durée. C'est pour la coopérative un investissement important, mais en travaillant ainsi à l'échelle d'un territoire on peut mieux prendre en compte les zones à enjeu spécifique, comme les captages prioritaires. »

Fdcuma des Landes

40 aires collectives pour rincer les pulvés



Activités :

Appui aux Cuma, animation, accompagnement des projets et représentation.

Chiffres clefs :

234 cuma adhérentes

13,7 millions d'euros de chiffre d'affaires

Les aires collectives de rinçage et lavage des pulvérisateurs permettent aux agriculteurs d'accéder à un équipement performant à moindre coût, facilitant en outre l'enregistrement des pratiques. Avec ses partenaires publics, la Fédération des Cuma en installe quarante en Sud-Adour.

Limiter la gestion des fonds de cuve au champ

En Sud-Adour, zone de polyculture-élevage, à la fin des années 2000, la qualité des eaux de surface s'avérait inquiétante au regard des concentrations mesurées de molécules d'origine phytosanitaire. Pour s'en tenir au S-Métolachlore (traitement de pré-semis du maïs), des pics de concentrations dépassaient parfois nettement, en début de campagne, la norme pour les eaux brutes. En cause, principalement, les pollutions ponctuelles : accidents lors du remplissage du matériel de traitement ou du transport, de la gestion des fonds de cuve au champ ou du lavage. Beaucoup d'agriculteurs, équipés de pulvérisateurs, certes conformes mais non dotés de fonctionnalités de rinçage, étaient à la recherche de solutions pour améliorer leurs pratiques.

En 2010, dans le cadre d'une convention tripartite entre Conseil général, Chambre d'agriculture et Fdcuma, une campagne de sensibilisation a permis de rappeler les enjeux liés à la maîtrise des traitements et surtout de réfléchir aux solutions à promouvoir. On y a évoqué les leviers existants : optimisation des traitements, rotations, couverts végétaux. Mais ces rencontres ont aussi révélé les attentes des exploitants en matière de gestion des effluents phytosanitaires sur site.

De là est né le projet de créer des aires collectives de rinçage et lavage des matériels. Une solution mise en avant pour son coût, bien moindre - ramené à l'utilisateur - que celui d'un investissement individuel, mais aussi pour son efficacité : l'approche collective permet d'acquérir des équipements plus complets et de dimension plus importante, susceptibles d'accueillir une grande diversité de matériels... y compris ceux de collectivités locales.

26 000 hectares et 610 agriculteurs concernés

Dès 2010, 34 projets ont été déposés. Ils ont été co-construits entre les agriculteurs concernés afin de favoriser l'implication de chacun. Mettre en place les premières aires a demandé un peu de temps : il a fallu s'assurer du foncier nécessaire à chaque implantation, affiner les cahiers des charges de construction, sans parler du



traitement administratif des dossiers. Fin 2012, seule une dizaine d'entre elles était opérationnelle. Mais la réalisation des aires s'est ensuite accélérée. Au printemps 2014, on devrait recenser 35 ou 36 aires sur les 40 prévues, à 95 % sur le bassin Sud Adour. A terme, et grâce à ce « maillage » d'équipements - lié à la présence et au dynamisme des cuma landaises - cela concernera quelque 610 agriculteurs pour 26 000 hectares.

Grâce aux aides du Feader puis du PVE, du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ces investissements non directement productifs sont pris en charge jusqu'à 80 %. Le coût moyen de leur utilisation se situe autour de 75 € par adhérent et par an, soit très en deçà de ce que coûterait une aire de rinçage individuelle à la ferme.

Témoignage



Cyril Duruisseau,
animateur
Fdcuma des Landes

Il faut que les résultats soient mesurables

Par leur maillage dense dans les Landes et leur savoir-faire en organisation des chantiers et matériels, les Cuma ont une réelle légitimité territoriale pour participer aux initiatives et actions visant à limiter les transferts de polluants. Notre implication dans la création d'aires collectives va dans ce sens.

Pour cela marche, il faut coller aux demandes des agriculteurs, en termes de solutions techniques. L'implantation de l'aire collective doit aussi être choisie de manière cohérente par rapport à la localisation des exploitations. Il faut parallèlement éviter les effets d'opportunité : certains agriculteurs pourraient participer au capital social d'une aire donnée, sans avoir l'intention de l'utiliser. Dans tous les groupes ont donc été mis en place un règlement intérieur et un cahier d'enregistrement spécifiques qui témoignent de l'utilisation effective par chacun de cet outil mis à sa disposition. Avec un financement public à 80 %, il faut que les résultats suivent et soient mesurables.

Agrial

Connaître les chemins de l'eau pour désherber mieux



Activités :

Collecte et approvisionnement, transformation des légumes, des pommes à cidre, du lait, des volailles et des viandes.

Chiffres clefs :

10 000 adhérents

3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires groupe

Sur un vaste territoire – 7 départements – la coopérative conduit une démarche baptisée Aquaflor[®]. L'objectif : caractériser les risques de fuite à la parcelle pour affiner le conseil en désherbage et préserver la qualité de l'eau.

Travailler à grande échelle : un choix délibéré

Partie prenante du plan Ecophyto avec un réseau de 14 exploitations, Agrial a souhaité aller plus loin en 2011. Au-delà de l'objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires elle estimait en effet important de se donner aussi les moyens de réduire leur impact. La coopérative a alors décidé de se doter d'une méthodologie permettant de caractériser le parcellaire au regard des risques de fuite. L'objectif est d'utiliser ces données pour bâtir des préconisations de désherbage intégrant à la fois la qualité de l'eau et l'efficacité technico-économique des interventions.

Cette méthodologie a été bâtie en lien avec Arvalis - Institut du végétal. Elle s'inspire de la démarche Aquaplaine[®], mise au point par l'Institut, mais ici adaptée aux spécificités du territoire d'Agrial et nommée Aquaflor[®]. Un premier groupe de 14 conseillers RTE (référents technico économiques) a été formé à cette méthode et l'a testée sur le terrain. Après ajustements et formation de l'ensemble des conseillers (une centaine) en janvier 2012, celle-ci se déploie progressivement à grande échelle, sur tout le territoire de la coopérative.

Un diagnostic à la parcelle

Dans la pratique, la méthode repose sur un diagnostic préalable de chaque parcelle, s'appuyant sur la cartographie PAC et la connaissance du parcellaire (itinéraires, nature du sol...). Il permet de caractériser le type de sol et les modalités de circulation de l'eau (ruissellement et/ou infiltration). A l'aide d'un « arbre de décision » précis, en prenant en compte la flore à combattre et le niveau de risque identifié, le technicien de la coopérative peut alors apporter des recommandations visant à éviter les fuites hors parcelle tout en veillant à un désherbage performant.



Tout en restant simples, ces préconisations, milieu par milieu, et parcelle par parcelle, peuvent aller jusqu'à la modification de l'assolement ou la mise en place de bandes enherbées. La fiabilité de cette approche repose sur la connaissance de son parcellaire par chaque exploitant agricole, et sur la relation de confiance créée entre lui et le conseiller.

À fin octobre 2013, 628 exploitations ont ainsi été diagnostiquées pour 48 050 ha, soit 10 % du territoire de la coopérative. Celle-ci a pour ambition d'avoir étendu ces diagnostics à 80 % des surfaces de ses adhérents d'ici 4 ans.

Témoignage



Olivier Bourassin,
directeur agrofourniture
et nutrition animale
Agrial

Intégrer la démarche dans nos conseils en routine

« Proposer des actions concrètes et quantifiables (en nombre d'exploitants et d'hectares concernés...) est un moyen de prouver la réelle prise de conscience des enjeux environnementaux par le monde agricole. Il nous fallait une méthodologie simple et susceptible de se déployer à grande échelle. C'est chose faite. Nos objectifs initiaux sont atteints, couvrant 10 % des parcelles de notre territoire. Il faudra encore un peu de temps pour diagnostiquer les surfaces restantes. Mais le temps est aussi une condition de la réussite de la démarche. Notamment si l'on veut que le diagnostic conforte la prise de conscience de l'agriculteur, d'ailleurs ici facilitée par le fait que cette approche ne repose pas sur du réglementaire. Il a aussi fallu prendre le temps de convaincre et former nos techniciens à la méthode, aujourd'hui élément à part entière de leur mission et intégrée dans le conseil en routine.

Certes, nous ne pouvons directement mesurer l'impact de cette action sur la qualité de l'eau, mais notre légitimité est désormais reconnue sur le territoire (Agence de l'Eau, collectivités...). L'augmentation rapide du nombre d'exploitations concernées confirme notre détermination. Nous irons d'ailleurs plus vite si l'on peut un jour géo localiser les parcelles pour réaliser en direct le diagnostic Aquaflor[®]. »

Coopérative de La Tricherie

Modéliser les transferts pour orienter le conseil phytosanitaire



Activités :

Collecte et approvisionnement en céréales et oléoprotéagineux (blé, tournesol, colza, maïs, orge...).

Chiffres clefs :

200 adhérents

33 millions d'euros de chiffre d'affaires

Selon les cultures, la nature du sol, les dates d'application et les matières actives, les risques de transfert diffèrent sensiblement. Sur son territoire, cette coopérative les a modélisés afin d'optimiser le conseil en protection phytosanitaire.

23 zones pédoclimatiques cartographiées

La coopérative La Tricherie souhaitait mieux connaître l'impact des applications de produits phytopharmaceutiques sur la qualité de l'eau de sa zone d'activité (18 000 ha pour 200 agriculteurs). Elle voulait aussi disposer d'indicateurs au plus près des réalités de terrain afin d'orienter le conseil vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

En 2012, elle a mandaté pour cela la société Footways, connue pour son expertise de quantification des fuites de produits phytopharmaceutiques vers les ressources en eau. Celle-ci a d'abord travaillé à partir des données climatiques et pédologiques, caractérisant ainsi 23 zones pédoclimatiques distinctes. Parallèlement, la coopérative disposait d'une impressionnante base de données issue de la traçabilité des pratiques de ses adhérents sur blé tendre, maïs, colza et tournesol. Soit 140 produits phytosanitaires et plus de 5 000 programmes différents pour environ 25.000 applications !

Ces deux ressources ont été croisées afin de modéliser les transferts verticaux (vers les eaux souterraines) ou horizontaux (vers les eaux superficielles) des substances actives et métabolites. Parallèlement ont été définis des indicateurs « PITSA » (Pesticide Indicator for Sustainable Agriculture) qui caractérisent la fréquence de dépassement de concentrations-seuils dans les eaux quittant les parcelles agricoles (par référence à la norme de 0.1µg/l pour l'eau potable et 2µg/l pour l'eau brute).

Au terme de l'étude la coopérative dispose de tableaux et cartographies synthétiques. Ils identifient, pour chaque application réalisée sur les cultures, les substances actives, les dates d'application et les sols susceptibles d'entraîner une fuite de produits vers les eaux. Ils permettent de comparer des scénarios (une culture/une année) entre eux, en intégrant l'ensemble des applications phytosanitaires issues des interventions individuelles.



Mieux choisir les substances actives

Ce travail a confirmé que les risques de transferts verticaux priment sur la zone. Mais aussi que le nombre de produits à risque en matière de transfert est faible à proportion de celui des produits conseillés : par exemple, en blé tendre, 14 sur 86 au regard de la norme eaux brutes.

Le modèle constitue ainsi un outil d'aide à la décision précieux pour optimiser le choix des substances actives et les dates d'application selon les cultures et la localisation des parcelles. Il répertorie même les risques de transfert de métabolites - une approche innovante.

Au-delà du conseil en culture, cet outil est utilisé aussi par la coopérative pour choisir les produits de traitement qu'elle référence.

Témoignage



Baptiste Breton,
co-directeur
Coopérative de la Tricherie

Aller au-delà de l'IFT

« La stratégie de notre coopérative est de valoriser les métiers de la production agricole via les filières et la contractualisation avec les adhérents, avec tout ce que cela implique en matière de traçabilité, de qualité et de respect de l'environnement. Dans cet esprit, nous avons besoin d'un outil d'aide à la décision puissant et adapté aux conditions locales afin d'optimiser nos conseils en protection des cultures. Notamment pour limiter les transferts de produits phytosanitaires vers les eaux. Nous voulions aussi aller au-delà de l'IFT, selon nous trop peu représentatif des pratiques et des nécessités opérationnelles. Nous avons désormais cet outil. Nous allons consolider cette approche en évaluant les résultats au regard des référencements et préconisations de 2013.

Nous en attendons bien sûr une amélioration des pratiques et de leurs impacts sur l'environnement. Ils devraient être d'autant plus visibles que nous travaillons sur un territoire cohérent et peu morcelé. Mais notre action doit obligatoirement se compléter d'une communication, à destination de nos partenaires commerciaux et des acteurs avec qui nous partageons ce territoire. »

Perlim

Quinze années
de production intégrée
en pommiers



Activités :
Conseil technique et
commercialisation
(Pommes et noix).

Chiffre clef :
200 producteurs concernés
par la production intégrée.

Perlim assure le conseil technique pour trois organisations de producteurs de pommes (Cooplím, Sica du Roseix et Meylím) regroupant 1 700 hectares de vergers en Corrèze et Dordogne. Il assure aussi la commercialisation pour deux de ces OP. L'ensemble de la zone pomicole locale produit près de 110 000 t de pommes/an (90 % en variété Golden Delicious) dont la moitié est exportée.

Un parti-pris de qualité... y compris environnementale

Très tôt, les coopératives locales de pomiculture ont ancré leur stratégie sur des cahiers des charges de production et des signes officiels de qualité. L'AOP « Pommes du Limousin » est ainsi la première et seule AOP française en pommes et se distingue par la mise en œuvre de plusieurs exigences à caractère environnemental. Parallèlement, les coopératives du GIE ont adopté la certification Globalgap, référentiel mondial de bonnes pratiques agricoles. Dès les années « 90 », les arboriculteurs ont ainsi adapté certaines de leurs pratiques pour limiter leurs impacts sur l'environnement, et en particulier sur l'eau.

L'implication des coopératives dans la Charte de production « Vergers Ecoresponsables » complète ces démarches. Visant à développer la Production Intégrée dans les vergers, elle est appliquée par la totalité des producteurs. Ces derniers s'engagent à limiter les apports d'engrais aux stricts besoins des arbres, à optimiser les traitements phytosanitaires, et à recourir à des méthodes non chimiques quand ces dernières sont validées techniquement et économiquement.

Une expertise technique pour orienter et conseiller

Pour accompagner leur recherche de solutions alternatives, les adhérents disposent de l'expertise technique du GIE Perlím. Elle a été déterminante par exemple pour développer les observations et le piégeage, ou l'introduction des typhlodromes, acariens auxiliaires permettant d'éviter le recours à l'utilisation d'acaricides.

L'équipe organise aussi des journées de démonstration et de diffusion en vue de faire évoluer les pratiques, avec démonstrations de matériels spécifiques.

Ces initiatives sont conduites en lien avec de nombreux partenaires : les autres coopératives pomicoles de la zone, Invenio (Centre de recherche et d'expérimentation de la filière Fruits et Légumes), les chambres d'agriculture, etc.



Dans ce cadre sont diffusées d'autres techniques telles que :

- la confusion sexuelle contre le carpocapse,
- le désherbage mécanique,
- le broyage des feuilles contre la tavelure (technique dorénavant présente sur près de 100 % des surfaces)...

Depuis 2011 enfin, un technicien de Cooplím anime un réseau de 10 fermes « Ecophyto Dephy » qui associe les 5 coopératives pomicoles locales et un lycée agricole. Ces exploitations du réseau, dont certaines ont un atelier de production biologique, testent de nouvelles techniques. Les travaux de ce réseau sont ensuite largement diffusés auprès des autres producteurs avec, par exemple, en 2013, trois rencontres ouvertes à tous.

Témoignage



Nicolas Lambert,
directeur technique des vergers
Perlím

Continuer à innover... en réseau

Les mesures de qualité d'eau réalisées en Limousin, par exemple dans le cadre du plan d'Action Territorial de l'Auvézère, confirment l'impact limité de l'arboriculture sur la ressource. Les certifications et signes officiels de qualité reflètent en outre les engagements des producteurs et de leurs coopératives en matière de pratiques de protection des vergers. Ces efforts sont reconnus par nos clients.

Pour aller encore plus loin, nous avons besoin des travaux de la recherche. Sous réserve d'en vérifier la viabilité technique et économique, nous espérons développer de nouveaux leviers qui diffèrent selon la nature des problèmes sanitaires rencontrés.

Le désherbage mécanique reste ainsi la piste privilégiée dans l'évolution de la lutte contre les adventices. Contre les insectes et acariens, il faut miser sur l'innovation technique : nouveaux diffuseurs de phéromones, protection intégrale du verger par filets, etc. Contre les maladies - et surtout la tavelure, maladie principale du pommier - c'est l'innovation variétale qui est stratégique. Perlím s'y est engagé en implantant un verger expérimental qui s'enrichit d'environ 20 nouvelles variétés par an. Identifier des variétés adaptées au territoire et économiquement intéressantes est indispensable, mais c'est un travail à la fois couteux et compliqué.

Nous développons aussi progressivement le bio : 6 à 7 ha aujourd'hui, une vingtaine à terme, avec en particulier la variété Opal®. Outre ses aménités environnementales, le bio permet en effet de tester et de valider des pratiques parfois transposables aux exploitations conventionnelles.

Coopératives et cuma du vignoble alsacien

Des effeuilleuses pour limiter les traitements



Activités :

Représentation syndicale, développement et animation ; appui juridique, économique et administratif ; formation et information.

Chiffres clefs :

40 coopératives adhérentes
Dont 13 coopératives viticoles
et 120 CUMA adhérentes

Sur ce vignoble de 1.200 hectares en AOC, afin de réduire le nombre de traitements chimiques, Coop de France Alsace et 20 cuma développent l'usage d'alternatives mécaniques. Notamment l'effeuillage.

Pour le consommateur aussi

Les coopératives viticoles alsaciennes regroupent 55 % des viticulteurs de ce territoire. Elles ont le souci de réduire à son minimum la teneur en résidus des vins qu'elles mettent en marché auprès de consommateurs de plus en plus en attente de transparence sur ces questions.

En vue de limiter le recours aux traitements, certains vigneron pratiquaient jusque-là l'effeuillage manuel de leurs vignes. Il s'agit de maîtriser les entassements de végétation propices au développement de certaines maladies (oïdium, botrytis) et obstacles à l'efficacité des interventions. L'effeuillage a en outre des impacts qualitatifs intéressants (maturité) et facilite la vendange. Mais ce travail, gourmand en main d'œuvre (au rythme de 15 ares/homme/jour), n'est plus à la portée d'exploitations dont la taille moyenne approche 12 ha.

Le constat a conduit le vignoble à envisager de mécaniser cette tâche, grâce à des effeuilleuses à jet d'air qui déchiquettent les feuilles visées. Mais leur prix d'achat (autour de 20 000 €) est difficile à amortir sur des exploitations de la dimension régionale moyenne. D'où le projet lancé par Coop de France Alsace (qui y affecte aujourd'hui un technicien « développeur-animateur ») et 20 cuma de la région : encourager l'acquisition de ces machines en collectif, sachant que chacune d'elles peut couvrir environ 25 hectares. Le Conseil régional a accepté de soutenir financièrement ces achats, s'agissant d'outils ayant un impact positif sur l'environnement.

Parallèlement, en lien avec les constructeurs et techniciens (de chambre d'agriculture et coopératives), il a fallu concevoir et sélectionner les effeuilleuses les mieux adaptées à ces vignes en coteaux, sur des parcelles à fort dénivelé et exigües. Forts de cette expérience, certains de ces constructeurs commercialisent d'ailleurs désormais ces solutions sur d'autres vignobles, en France et en Allemagne.



Une dizaine de machines par an

La démarche s'est étendue parallèlement, en lien avec les coopératives viticoles, à la recherche d'autres techniques et matériels visant à réduire l'usage des phytosanitaires : outils de travail du sol et de gestion de l'enherbement, épamprage mécanique en particulier. Vingt structures collectives regroupant 8 à 10 viticulteurs bénéficient ainsi chaque année d'animations et de retours d'expériences réussies.

Et, en moyenne, sur 5 ans, 11 à 12 effeuilleuses, 10 arrache-ceps, 4 charrues, 5 gyrobroyeurs, 3 gyrofaucheuses, une épampreuse et deux semoirs, sont achetés chaque année dans le cadre de cette dynamique collective.

Témoignage



Patrick Schiffmann,
président de la cuma de la Vallée
de Kaysersberg et administrateur
de cave coopérative.

Des techniques de pointe pour mieux convaincre

Le projet de réduire la quantité de produits phytopharmaceutiques en leur substituant pour partie des alternatives mécaniques est né il y a 15 ans, d'abord pour des raisons économiques, compte tenu du coût de ces traitements. Mais le contexte environnemental est venu renforcer cette orientation, encore confortée par le soutien financier du Conseil régional.

Aujourd'hui, les objectifs sont atteints, aux plans économique et technique. Des outils comme l'effeuilleuse apportent en outre une efficacité et un confort de travail certain, tant lors des opérations de protection que des vendanges. Pour la qualité de l'eau, c'est dans la durée que les résultats apparaîtront. D'abord parce que certaines années les conditions climatiques nous obligent à revenir en partie à des solutions classiques. Mais aussi parce que, à l'échelle du territoire, il faut que tous les acteurs s'impliquent si l'on veut obtenir un effet significatif. Au sein de ma cuma, par exemple, les 20 adhérents viticulteurs ne sont pas encore tous engagés dans la démarche qui reste fondée sur le volontariat. Pour les convaincre il faut continuer à mettre en place de nouvelles pratiques, tout en restant à l'affût des évolutions en matière de techniques de pointe. C'est d'ailleurs pour cela qu'actuellement certains nouveaux viticulteurs demandent à intégrer la cuma.

Terrena

Des plantes compagnes contre les adventices... et plus



Activités :

Collecte, distribution, agroalimentaire, filières végétales spécialisées.

Chiffres clefs :

22 000 adhérents

1,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour la coopérative

4,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour le Groupe

Cette coopérative, pour qui développer l'Agriculture Ecologiquement Intensive (AEI) constitue un axe stratégique, a testé puis déployé le semis de plantes compagnes du colza. La technique permet une baisse – confirmée – de l'IFT herbicide, tout en préservant le rendement.

Un couvert de légumineuses efficace

En lien avec le concept d'AEI, le service « agronomie » de la coopérative est chargé de détecter et proposer des solutions labellisées « Nouvelle Agriculture » qui doivent répondre conjointement aux enjeux de production alimentaire et de préservation de l'environnement, et ce sans impact économique négatif. La démarche « plantes compagnes » a été abordée dans ce cadre dès 2008.

L'idée est d'associer un couvert de légumineuses au colza, lors du semis. Le développement rapide de ces plantes couvre-sol limite celui des adventices. Cela permet de diminuer le recours aux produits phytosanitaires, principalement des désherbants. Le choix de couverts adaptés - et qui s'effacent aux gelées - préserve à la fois la robustesse du colza aux aléas de production et sa productivité.

Après quelques années consacrées à identifier les légumineuses propices à une telle association, l'impact de la technique a été mesuré (en productivité et comportement) dans des situations expérimentales, sans recours aux herbicides.

Le lancement « terrain » a eu lieu en 2010, avec l'association de plantes compagnes PC1 (Jouffray-Drillaud), composée de vesces et de trèfles. Une quarantaine d'agriculteurs a accueilli des tests « grandeur nature » sur 200 hectares. L'itinéraire technique défini exclut le désherbage au semis et prévoit un désherbage de post levée contre les graminées.

Un IFT en baisse de 27 %

En 2012 la démarche s'est étendue à 600 ha puis 3 000 ha en 2013. La technique s'adresse en effet à tous les agriculteurs, sans se limiter à tel ou tel territoire à enjeu spécifique. Et les technico-commerciaux de la coopérative y sont sensibilisés en lancement de campagne.

Le niveau de réduction du recours aux traitements n'est pas systématique : il varie en fonction des conditions parcelaires, climatiques entre autres. Néanmoins, et dès 2011, on a mesuré une baisse de l'IFT de 27 %, confirmée depuis. Cette



diminution inclut les cas où le couvert ne gèle pas et doit alors être détruit par herbicide. L'économie correspondante est évaluée à 25€/ha environ (coût des semences et implantation de la plante compagne déduits). Elle peut aller au-delà si la plante compagne a bien été détruite par le gel.

Après 4 années de recul, la coopérative cerne mieux les conditions de réussite, au centre desquelles l'implication de l'agriculteur. La réflexion sur son système est en effet indispensable : il faut bien cibler les parcelles retenues afin de limiter les problématiques d'adventices. La maîtrise des rotations est donc un préalable à celle de la technique des plantes compagnes. Le rôle du conseiller s'avère ici renforcé.

Enfin des travaux restent à approfondir sur la technique, en particulier les usages d'insecticides, le pilotage de la fertilisation et, toujours, la recherche d'espèces et variétés plus performantes et plus gélives dans ces associations.

Témoignage



David Bousseau,
responsable du service
agronomie
Terrena

Un challenge gratifiant pour agriculteurs et techniciens

« Dans nos métiers, la plupart du temps, on part d'un problème environnemental que l'on cherche à résoudre. Cette fois nous avons fait l'inverse en partant d'une technique agronomique bénéfique pour l'environnement. C'est plutôt novateur en la matière. L'autre originalité de la démarche est de s'adresser à beaucoup d'agriculteurs. Tous ou quasiment peuvent s'y intéresser. Certes, diffuser une nouvelle technique est complexe. Mais c'est aussi un challenge gratifiant pour les agriculteurs et les conseillers car cela renforce l'exigence de technicité et de compétences des uns et des autres. Il y a aussi la satisfaction de constater la réduction non négligeable du recours aux herbicides, et donc celle des IFT. Sans parler des apports azotés liés aux légumineuses, de l'ordre de 30 unités/hectare selon le développement du couvert. C'est à confirmer mais cela pourrait aussi permettre d'adapter la fertilisation. Les adhérents et les techniciens ont encore observé des effets intéressants sur les infestations de parasites d'automne. On n'a sans doute pas fini d'explorer les possibilités de ce type d'approche ! »

InVivo

Une même approche Ecophyto sur 316 fermes pilotes



Activités :

InVivo Agrosolutions, filiale d'InVivo : production et recherche de méthodes et de moyens innovants destinés à renforcer la performance agronomique, environnementale et économique des exploitations agricoles.

Chiffres clefs :

223 coopératives adhérentes (InVivo)

1,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires (InVivo)

34 coopératives engagées dans la démarche « FERMEcophyto »

Au sein du réseau FERMEcophyto des Coopératives, 316 fermes pilotes DEPHY de 54 départements partagent une même méthodologie pour préserver la qualité de l'eau tout en maintenant la productivité.

Des indicateurs parcellaires et un diagnostic

Si le plan « Ecophyto » définit des objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, les coopératives souhaitent que l'amélioration de l'impact environnemental des pratiques agricoles soit compatible avec le maintien de la production des adhérents, en qualité et quantité. De là est né « FERMEcophyto – réseau des Coopératives » mi-2010. 34 coopératives y sont engagées avec 316 de leurs adhérents. Le réseau couvre 5 filières (grandes cultures, polyculture élevage, arboriculture, viticulture et cultures légumières). Il est animé par InVivo AgroSolutions en partenariat avec Coop de France, Arvalis-Institut du végétal, le Cetiom et Farre.

Cet accompagnement se traduit par une démarche homogène de calculs d'indicateurs parcellaires. Les indicateurs de pratiques (IFT, quantité d'azote total), l'impact sur la qualité de l'eau (fuites de substances actives et nitrates dans les eaux souterraines), les performances agronomiques et économiques sont ainsi calculés chaque année à partir des données parcellaires retraçant les pratiques culturales des agriculteurs. Ces données sont enregistrées dans les Outils d'Aide à la Décision-Epiclès et Phyto Pass de Phyt'nès. Ces indicateurs sont restitués, à la fin de chaque campagne, sous forme de tableau de bord, aux animateurs de chaque coopérative. Ces synthèses favorisent la prise de conscience des différents acteurs vis-à-vis de la problématique « qualité de l'eau ». Il est en effet plus facile de faire le lien entre les pratiques et leurs impacts quand on peut comparer des parcelles gérées de manière différenciée mais analysées selon les mêmes indicateurs. Les animateurs les utilisent pour réaliser, sur les fermes de leur réseau, des diagnostics agro-éco-environnementaux, et pour co-construire, avec les agriculteurs, des plans d'actions visant à améliorer significativement leurs impacts sur l'environnement. Certains animateurs complètent ces données à partir d'études pédologiques pour mieux cerner la vulnérabilité à la parcelle et localiser alors les scénarios les plus à risque pour mieux les éviter. Des diagnostics Aquasite® complètent cette démarche.

Des fermes performantes

La qualité des indicateurs est essentielle pour l'acceptation ou le rejet par l'agriculteur des évolutions de pratiques qui lui sont proposées. Après trois



années ces dernières sont au rendez-vous au sein du réseau, par exemple pour le désherbage mécanique (+ 20 % en maïs par rapport à la première année du projet), l'usage des plantes compagnes (+ 20 % en colza) ou l'allongement des rotations (+30 % des exploitations).

Parallèlement le cap du maintien des objectifs technico-économiques semble tenu en céréales et polyculture (+ 7 % en rendements et + 34 % en marge brute par rapport aux références régionales). Ces fermes apparaissent économes en pesticides au regard des références régionales (-14 % pour l'IFT total et - 22 % pour l'IFT hors herbicides des références 2012). Les risques de pertes de substances actives dans les eaux ont été réduits de 3 % par rapport à 2011.

Aquasite® : Développé par Arvalis-Institut du végétal, Aquasite® est un outil de diagnostic permettant d'évaluer les risques de pollutions ponctuelles sur l'exploitation. Le diagnostic aborde l'ensemble des postes concernés sur l'exploitation : l'environnement de l'exploitation, le transport de produits, le stockage, la protection de l'utilisateur, le matériel de pulvérisation, le poste de remplissage, avec en particulier la gestion des fonds de cuve ainsi que la gestion des déchets, le stockage des engrais et des hydrocarbures.

Témoignages



Caroline Bertrand et Anne Vandebroecke
Coopérative Cerena,
service agro-environnement

Limiter aussi les pollutions ponctuelles

« Dans des zones à enjeux environnementaux tels que les Bassins d'Alimentation de Captages (BAC - enjeu qualité de l'eau), travailler la question des pollutions ponctuelles est aussi important que de le faire sur les pollutions diffuses. C'est ce que nous avons fait sur 4 exploitations du réseau, situées sur des BAC et que nous suivons dans le cadre de la démarche « FERMEcophyto ». Pour cela nous avons utilisé l'outil Aquasite®. Au-delà du diagnostic en lui-même, l'objectif est de pouvoir susciter et alimenter la réflexion de nos adhérents sur leurs pratiques en matière de produits phytosanitaires et l'impact potentiel de ces pratiques sur l'environnement.

C'est une démarche en place au sein de notre coopérative depuis déjà plusieurs années. Plus de 180 diagnostics Aquasite® ont été réalisés, débouchant sur 120 aménagements de corps de fermes. Nous avons ainsi acquis une expérience précieuse car plus de 14 500 hectares de notre territoire sont situés dans des BAC. Sur ces zones, nous sommes force de proposition vis-à-vis des parties prenantes (administration, collectivités, agences de l'eau...) afin de promouvoir les actions les plus pertinentes et les plus efficaces possibles tout en préservant les performances économiques de nos adhérents et de nos filières. »

#2 AGIR DANS DES TERRITOIRES PORTEURS D'ENJEUX PRIORITAIRES



Certains territoires nécessitent la mise en œuvre de démarches particulières pour atteindre des objectifs concernant la qualité des eaux. Les raisons peuvent être une vulnérabilité particulière des milieux ou encore une contamination déjà importante des eaux souterraines. Ces démarches sont de nature obligatoire ou volontaire. La Directive Européenne visant « la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles » (ou directive Nitrates), appliquée en France depuis le début des années 90, est un dispositif réglementaire qui s'applique sur des territoires spécifiques, la « zone vulnérable ». D'autres programmes d'actions, cette fois volontaires, sont mis en place sur des bassins-versants afin de répondre à une problématique spécifique. Les Zones d'Actions Prioritaires soutenues par certaines Agences de l'Eau pour lutter contre les pollutions agricoles en constituent une illustration.

Le Grenelle de l'Environnement organisé en 2008 a marqué une inflexion importante des actions territorialisées de reconquête de la qualité de l'eau en France. Dès 2009, une liste nationale de 507 captages d'eau potable a été établie, pour lesquels des démarches prioritaires associant l'ensemble des acteurs locaux doivent être menées afin de lutter contre les pollutions diffuses. Ce chiffre a été porté à 532 en 2011. La deuxième feuille de route pour la transition écologique, issue de la conférence environnementale de 2013, prévoit que de nouveaux captages intégreront ce dispositif. Le schéma d'intervention réglementaire pour chacun d'eux est le suivant :

- définition de l'Aire d'Alimentation du Captage et repérage spatial de sa vulnérabilité intrinsèque ;
- réalisation d'un diagnostic de territoire concernant notamment les activités pouvant avoir un impact sur la ressource en eau ;
- élaboration d'un plan d'actions volontaires visant à protéger l'aire d'alimentation ;
- mise en œuvre des actions volontaires.

Dans ces territoires, la coopération agricole est progressivement reconnue comme un acteur de terrain important pour déployer l'évolution des pratiques des agriculteurs. La capacité des coopératives à conseiller un grand nombre de producteurs, de manière collective ou individuelle, est un critère de réussite des plans d'actions. Et cette réussite est nécessaire puisque les échéances prévues par l'Etat se rapprochent. Dès 2015, les plans d'actions doivent avoir donné des résultats, sans quoi un dispositif réglementaire plus contraignant (le dispositif ZSCE) sera appliqué.

Ce second chapitre décrit des exemples d'implication locale de la coopération agricole dans ces territoires. La plupart des expériences concernent des Aires d'Alimentation de Captages prioritaires au titre du Grenelle. Les actions techniques y sont intéressantes, mais pas uniquement. La gouvernance des projets et les partenariats avec les autres acteurs locaux, agricoles ou non, revêtent une importance capitale. L'organisation pratique de l'implication de la coopération, en interne dans chaque coopérative, au niveau d'un bassin ou au niveau d'une région, est primordiale pour mener des actions efficaces et cohérentes.

Axereal

La fertilisation azotée mieux pilotée



Activités :

Collecte de céréales, approvisionnement, transformation en aliments du bétail, meunerie malterie, négoce international.

Chiffres clefs :

13 000 adhérents

3,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires

De 1993 à 2010, en Champagne Berrichonne, pour réduire les teneurs en nitrates des nappes phréatiques, les coopératives de cette Union ont privilégié le conseil et le pilotage de la fertilisation. Et développé l'usage d'Outils d'Aide à la Décision (OAD).

Trois bassins aux profils différents

La Champagne Berrichonne du Cher a été classée en zone vulnérable en 1992/93, du fait de dépassements fréquents du seuil de 50 mg/l de nitrates dans les eaux. Les actions menées par Epis Centre /Axereal se sont concentrées sur trois bassins. Le conseil y a été réorienté vers des pratiques visant à réduire l'impact de la fertilisation sur l'environnement. Leur enregistrement et l'analyse régulière de la ressource en eau permettent d'évaluer en continu les résultats obtenus.

Ainsi, dès 1993, la coopérative s'est impliquée, avec la chambre d'agriculture, dans l'action « Fertimieux » du bassin versant Azy-Brécly. Cette date marque le début de l'utilisation d'OAD pour mieux raisonner les apports d'azote : « Ramsès », « Jubil », « Pesée colza »... Dans une première phase (5 ans), les apports globaux ont peu évolué en quantité. Mais la qualité des épandages s'est fortement améliorée avec la réduction du premier apport et l'adoption du fractionnement en trois passages. Au cours des 5 années suivantes, en lien avec la généralisation des OAD, les apports globaux se sont à leur tour réduits. Et l'on a enregistré, en 10 ans, une diminution de 15 à 20 mg/l des nitrates dans les nappes superficielles.

Sur le Bassin Farges/Avord, les actions se sont accentuées avec, en 2009, de nouveaux dispositifs : « Epiclès » et « Farmstar » (évaluation des besoins de la culture par télédétection). En 2010, 4 250 hectares étaient pilotés à l'aide de ces outils (deux fois plus qu'en 2006) et, en 15 ans, on a enregistré une baisse des teneurs en nitrates de 30 mg/l en nappe superficielle.

Sur le bassin du Porche la démarche a été similaire, associant là encore OAD et changement des pratiques. Mais sur ce captage « Grenelle », avec une nappe à plus de 100 m, le temps de latence est plus long entre l'action et les résultats. Les analyses y révèlent cependant un début de diminution de la teneur en nitrates à partir de 2009 (après 10 ans). On entrevoit un retour sous la barre de 50 mg/l d'ici 5 ans.



30 à 40 unités de moins en 10 ans

La nature des milieux et des eaux de destination pèse donc fortement sur la rapidité d'obtention des résultats. Toutefois, les bases de données renseignées lors de ces opérations permettent d'évaluer à 30 ou 40 unités/hectare la réduction des doses d'azote obtenue en 10 ans. Dans le même temps les teneurs des nappes superficielles en NO₃ se sont réduites de 25 à 35 mg. Les pratiques de fumure optimisée et la gestion de l'interculture ont permis d'y maintenir les teneurs en nitrates en dessous des 50 mg/l en système dominant « colza/blé/orge » sans limiter la production agricole.

Témoignage



Jean-Marie Larcher,
directeur Développement
Axereal

Conjuguer action de masse et conseil

« En nous engageant dans ces actions, nous voulions montrer que l'on peut améliorer la qualité de l'eau par l'adaptation des pratiques et sans devoir forcément recourir à des mesures obligatoires contraignantes pour les agriculteurs. Notre coopérative dispose pour cela d'un premier atout : sa présence sur ce territoire puisque les deux tiers de ses agriculteurs sont nos adhérents. Cela permet de concevoir et démultiplier des actions de masse à l'échelle d'un bassin. C'est, à mon sens, une condition pour obtenir des résultats significatifs. Il est aussi impératif d'identifier et cerner, par la cartographie, la contribution, d'abord potentielle puis effective, de chaque parcelle à l'atteinte de ces résultats. Cela doit être conjugué à des actions de conseil et de suivi ad hoc reposant sur des outils d'aide à la décision et de pilotage qui se sont affinés et complétés au fil des années. »

Nous entendons poursuivre en déployant désormais sur ces bassins les techniques de modulation intra-parcellaire de la fertilisation. Nous avons aussi des projets pour mieux gérer les intercultures, en utilisant, par exemple, les repousses de colza comme piège à nitrates. »

Vivadour

Les Mesures Agro Environnementales pour levier



Activités :

Collecte, vente et approvisionnement en céréales, semences, productions avicole, bovine et vitivinicoles.

Chiffres clefs :

6 000 adhérents

330 millions d'euros de chiffre d'affaires

Chargée d'animer le volet agricole du Plan d'Action Territorial du captage de « la Fontaine Sainte » à Estang (Gers), la coopérative s'est appuyée sur les MAET (Mesures Agro Environnementales Territoriales), le conseil et l'expérimentation.

Prévenir pour mieux protéger

Seul captage identifié comme prioritaire dans le Gers, « La Fontaine Sainte » alimente en eau 5 000 habitants. En 2011, au démarrage des actions, la qualité de la ressource était jugée satisfaisante tant au regard des traces de phytosanitaires que des nitrates avec une concentration n'excédant pas 35 mg/l, soit en deçà de la norme de 50mg/l. Celle-ci progressait toutefois régulièrement depuis les années 1980. D'où la décision d'appliquer, sur ce territoire, à titre préventif, la procédure des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE).

L'essentiel de l'aire d'alimentation (192 ha sur 271 ha) est classée en « vulnérabilité élevée ». Elle se caractérise par une forte perméabilité (sols peu profonds sur formation de sables). Quatorze agriculteurs, dont un en bio, y exploitent des parcelles surtout en herbe, vigne et maïs.

Le diagnostic initial a révélé la pratique, déjà ancienne, du fractionnement des apports d'azote, avec des niveaux globaux dans la moyenne. Mais les agriculteurs enquêtés n'excluaient pas des risques de sur-fertilisation des maïs, les reliquats étant rarement mesurés. Concernant les produits phytosanitaires, les IFT s'avéraient inférieurs ou égaux aux moyennes régionales sur les maïs, tournesol et colza, mais plus élevés en herbicides sur vigne.

9 agriculteurs sur 10 ont souscrit des contrats

Le programme d'action conduit par Vivadour s'appuie d'abord sur des Mesures Agro Environnementales Territoriales. Dès 2013 a été atteint un taux de contractualisation élevé :

- 30,64 ha pour le maintien ou l'augmentation des surfaces en herbe (73 % de l'objectif)
- 31,57 ha en mesures de réduction de la fertilisation azotée et des phytosanitaires (99 %)
- 25 ha maintenus en agriculture biologique (100 %)
- 100 ha maintenus en bois (100 % de l'objectif)



Les engagements au titre de la réduction des herbicides sur vigne s'avèrent cependant en deçà des ambitions (18 ha sur 100 ha). Notamment pour des raisons administratives : 80 ha s'avèrent en effet inéligibles aux MAET (pour cause d'âge des exploitants ou de minima de surfaces).

Parallèlement, la coopérative (dont 2 conseillers « référents » conduisent ces actions) a engagé formations, démonstrations, suivis techniques et expérimentations. Ces dernières visent à tester des pratiques innovantes autour de :

- la remontée de la teneur en matière organique des sols (en lien avec la maîtrise des couverts végétaux) ;
- les techniques utilisées en Agriculture Biologique ;
- le semis de couverts en inter rang de vigne ;
- l'influence des pratiques du travail du sol sur la fertilisation et les transferts etc.

Témoignage



Gilbert Lanies,
responsable services
aux agriculteurs
Vivadour

Le conseil agronomique a été déterminant

« La dynamique collective créée entre les agriculteurs et la coopérative explique sûrement les niveaux de contractualisation obtenus car, jusque là, la plupart de ces exploitants n'avait jamais souscrit de MAE. Cela n'aurait pu être obtenu sans un accompagnement technique et des conseils adaptés, visant à conjuguer protection de la ressource et performance économique. Mettre le conseil, notamment agronomique, au cœur de la stratégie de l'exploitation (et de son évolution) est ici déterminant. Il ne se raisonne plus, en effet, « à la culture » mais à l'échelle du système d'exploitation.

Pour en améliorer la pertinence il est important d'acquérir des références locales. C'est le but des expérimentations mises en place. Nous avons aussi trouvé intéressant de favoriser, en partenariat avec le Groupement des agriculteurs biologiques et l'un des agriculteurs bio de la zone, le transfert de techniques « alternatives » vers des agriculteurs « conventionnels ».

Cette action nous a également servi de « laboratoire » : nous pourrions reproduire cette expérience, auprès de petits groupes d'agriculteurs sur d'autres territoires à enjeux. »

QUALISOL

Maintenir la productivité en préservant la qualité de l'eau



Activités :

Collecte de céréales, approvisionnement, fabrication d'aliments du bétail, agriculture biologique.

Chiffres clefs :

2 700 adhérents

120 millions d'euros de chiffre d'affaires

Pour combattre les pollutions phytosanitaires sur le bassin versant de la Gimone, cette coopérative s'appuie sur des mesures agroenvironnementales territorialisées. Avec un suivi agronomique renforcé de chaque agriculteur engagé.

10 visites annuelles sur chaque exploitation

Sur ce bassin versant de 14 000 hectares, les prélèvements réalisés en juin 2003 au captage de Beaumont de Lomagne (6000 habitants desservis) révélaient des teneurs en produits phytosanitaires dépassant régulièrement les normes de potabilité avant traitement des eaux, principalement pour le S-métolachlore et le glyphosate. Ce constat a entraîné, en 2007, la mise en place d'un programme de préservation et reconquête du bon état des eaux, conforme aux objectifs de la Directive cadre sur l'Eau (DCE).

En 2008, la coopérative QUALISOL a été agréée comme opérateur et animateur d'une mesure agro-environnementale territorialisée (MAET) «réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement herbicide et hors herbicide», sur une partie du bassin. Dans la pratique, deux MAE ont été mobilisées, l'une visant à réduire de 40 % les Indices de fréquence de Traitement (IFT) herbicides, l'autre de 50 % les IFT hors herbicides et sur 5 ans. Les aides correspondantes (de 147 à 188 €/ha) permettent de couvrir la « prise de risque » des agriculteurs engagés et de tester l'efficacité d'un suivi technique renforcé, facturé 25 €/ha/an par la coopérative. Celui-ci comporte 10 visites annuelles, assurées par 2 techniciens affectés à plein temps à cette mission.

Des assolements co-construits

Lors de la première visite (en juin) une évaluation des pratiques de l'agriculteur sert de base au conseiller pour co-construire, avec lui, son assolement prévisionnel. On calcule alors l'IFT « probable » de l'exploitation à partir d'itinéraires phytosanitaires types. S'il dépasse les objectifs, le conseiller propose de modifier cet assolement ou d'adopter d'autres solutions (choix variétal, techniques mécaniques etc.). En cours de campagne, les visites suivantes - complétées par les observations - déclenchent ou non les interventions, afin d'adapter la lutte chimique à la réalité des risques. Ceux-ci sont détectés et cartographiés à partir de 6 « isorisques » et 240 micro-parcelles, représentatifs de la diversité des situations (dates de semis,



variétés etc.). Ce dispositif d'observation mobilise 8 techniciens pour un équivalent de 110 jours de travail par campagne.

Si les agriculteurs suivis n'atteignent pas les objectifs fixés, la coopérative ne facture pas le suivi.

Sur une surface en cultures de 9 000 ha, la surface contractualisée en MAET représente 4 888 ha pour 122 agriculteurs. Pour les MAET souscrites en 2008, et en lissage sur les années 3 à 5, la moitié des agriculteurs a atteint l'objectif de réduire de 40 % les herbicides, et 75 % celui de réduire de 50 % l'IFT hors herbicides.

Nous avons de vraies solutions agronomiques et mécaniques...

« En répondant à l'appel à projet, nous voulions montrer que l'on peut améliorer et sécuriser le revenu de nos adhérents même sur un territoire à enjeu « eau » fort. Etant concernés par des cultures à forte valeur ajoutée et sensibles aux évolutions de pratiques (nous sommes le 1er collecteur de blé de force), il était inconcevable de ne pas agir, risquant peut-être, à terme, des interdictions de matière active ou des restrictions d'utilisation pénalisant le volume et la qualité de production essentiels aux revenus de nos producteurs. Mais nous ne nous serions jamais impliqués dans une MAET visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires si nous n'étions pas persuadés qu'il existait des solutions agronomiques et mécaniques aussi efficaces que le chimique. Cette expertise en lutte mécanique se nourrit de l'expérience de nos conseillers et du lien fort avec nos adhérents engagés en agriculture biologique (14% de la SAU totale de la coopérative). Ils nous ont apporté un concours précieux pour accompagner leurs collègues souhaitant modifier leurs pratiques. Par exemple, 40 % des agriculteurs engagés dans une MAET utilisent désormais une herse étrille. Pour le reste, c'est vraiment le suivi agronomique renforcé et individualisé qui fait la force de ce projet et génère des résultats. Pour preuve, 10 200 ha ont été engagés dans la démarche de suivi. L'objectif est d'étendre cette démarche au-delà du bassin de captage. 37 agriculteurs ayant terminé leur engagement MAET continuent à adhérer au suivi facturé sans aides. Et pour garder cet esprit collectif, ce groupe a été lauréat de l'appel à projet CASDAR « mobilisation collective pour l'agro-écologie » sous l'intitulé « Post MAET ». »

Témoignage



Alain Larribeau,
responsable technique
grandes cultures et filière bio
QUALISOL

Coop de Broons

De l'orge brassicole contre les algues vertes



Activités :

Agrofournitures, collecte de céréales, productions animales.

Activité BIO : céréales, légumes, œufs.

Chiffres clefs :

1 800 adhérents

121 millions d'euros de chiffre d'affaires

Pour répondre aux enjeux de bassins versants à ulves, la coopérative a expérimenté depuis 2011, avec succès, la culture d'orge de brasserie. Cette production – aux faibles besoins en fertilisants – pourrait s'étendre sous réserve d'en organiser la transformation et les débouchés.

Limitier les transferts de nitrates

Pour lutter contre les marées vertes, le plan d'action de la baie de Saint-Brieuc envisage de substituer des cultures de printemps à des céréales d'hiver. L'objectif est de limiter les transferts de nitrates vers le milieu marin au printemps.

L'idée de développer la culture d'orge de printemps est née dans ce cadre, en parallèle d'une demande des brasseurs bretons en quête de malt local (et prêts à en prendre en charge le surcoût).

Cette production, peu gourmande en fertilisant (30 à 90uN/ha selon la rotation) permettrait en outre de maintenir les sols couverts plus longtemps en hiver, de limiter le reliquat d'azote post récolte et même de réduire l'Indice de Fréquence de Traitement.

L'orge brassicole n'étant cependant pas une culture traditionnelle dans ces zones de polyculture élevage, il fallait repérer les variétés et itinéraires techniques adaptés à ce bassin avant d'en envisager l'extension.

En 2011/2012, la coopérative a ainsi testé 12 variétés afin de sélectionner les mieux adaptées au contexte du nord Bretagne. Deux d'entre elles ont été retenues sur des critères de rendements, de calibrage et de qualité des grains, de sensibilité et rusticité.

Une seconde année de test a été conduite sur zone pédoclimatique différente, en terres froides et superficielles, avec cette fois 8 variétés. Avec deux parcelles, la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor s'est jointe au dispositif qui totalise 300 ha d'orge de brasserie. Les rendements potentiels ont été confirmés, avec toutefois une qualité plus moyenne liée à l'année climatique 2012/2013. On a aussi vérifié que l'orge de printemps assure une production de paille de qualité, un point sensible en zone de polyculture-élevage.



Vers un cahier des charges

A l'issue de ces deux campagnes d'essais, les itinéraires liés à la production d'orge brassicole sont désormais identifiés et la coopérative va établir un cahier des charges spécifique à cette production. Des questions restent cependant en suspens et notamment :

- chiffrer les besoins des brasseurs, en volume ;
- la recherche d'un investisseur pour créer une malterie ;
- les questions logistiques (isolement des lots).

Un comité de pilotage constitué avec le Pays de Saint-Brieuc, la Chambre de Commerce et d'Industrie et les brasseurs travaille en vue d'y apporter des réponses.

Témoignages



Sébastien Grey et Philippe Boscher
responsable agronomie
et responsable du service
ID'Agri (service développement amont
du GIE Cecab - Coop de Broons)

Bâtir maintenant une filière sécurisée

« La Coop de Broons est engagée dans le plan « algues vertes » de la Baie de Saint-Brieuc via les diagnostics d'exploitation et le conseil à ses adhérents. Son intérêt pour l'orge brassicole - et ses bénéfices environnementaux - est dans la logique de cet engagement. Grâce aux essais conduits, la faisabilité technique de cette production est confirmée.

En lien avec la demande des brasseurs bretons en attente d'une orge « de pays », les bases sont donc là pour bâtir une filière complète... un challenge complexe mais enthousiasmant et nécessaire si l'on veut étendre cette culture tout en créant de la valeur ajoutée. Compte tenu des enjeux « algues vertes » notamment, il y a là matière à élaborer un projet de territoire susceptible de sécuriser les agriculteurs qui s'y engageront, tant en débouchés qu'en prix.

Pour la coopérative, il y a aussi des enjeux en termes d'image : cette démarche peut contribuer à la faire pleinement reconnaître au nombre des acteurs agro-environnementaux de ce territoire. »

Coop de France Poitou-Charentes

Avec « Re-Sources » un partenariat gagnant/gagnant



Activités :

Représentation syndicale, développement et animation ; appui juridique, économique et administratif ; formation et information.

Chiffres clefs :

95 coopératives adhérentes

120 filiales sur la région

Sur ce territoire, dont le quart de la surface est constitué de bassins de captage, un accord entre les acteurs du programme « Re-Sources » et les coopératives rend plus cohérentes les modalités d'action d'un lieu à l'autre.

63 captages prioritaires

Né au début des années 2000 en Poitou-Charentes, le programme « Re-Sources » vise à mettre en œuvre sur les bassins de captage d'eau potable, en démarche multi-partenaire, des programmes volontaires d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau. La Région Poitou-Charentes accueille depuis 2005 la cellule de coordination régionale de ce programme qui rassemble l'Etat, la Région, des Conseils généraux, les Agences de l'Eau et la Chambre régionale d'agriculture. « Re-Sources » concerne aujourd'hui 26 aires d'alimentation de captages pour 400 000 ha. Des 68 captages recensés, 63 sont reconnus prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement.

Depuis 2006, certaines coopératives céréalières contribuaient aux travaux des programmes d'action de bassins-pilotes. Courant 2008, la Fédération régionale des coopératives agricoles du Poitou-Charentes et la cellule « Re-Sources » ont souhaité établir un partenariat durable et ambitieux. Pour les coopératives les enjeux étaient multiples : être, localement, mieux informées des démarches visant la qualité de l'eau, être associées aux comités de pilotage locaux et mieux faire prendre en compte leurs propositions lors de l'élaboration des programmes d'action. Coop de France Poitou-Charentes y voyait aussi un moyen de favoriser la cohérence des modalités d'actions, ceci pour faciliter l'implication des coopératives concernées par plusieurs bassins. Cet engagement vise aussi à limiter les risques d'échec de programmes d'action volontaires qui pourrait conduire à des mesures plus contraignantes. Un accord entre les deux structures a ainsi été signé en 2010.

15 coopératives dans les comités de pilotage

Les coopératives se sont progressivement vu proposer, là où ce n'était pas encore le cas, de participer et contribuer aux comités de pilotage des BAC. C'est le cas pour 15 d'entre elles. L'accord prévoit en outre la possibilité de mise à disposition par les coopératives volontaires - dans un cadre sécurisé et de confidentialité respectée - des données agronomiques concernant les territoires des aires d'alimentation de captage. C'est important pour apprécier l'évolution des pratiques (de fertilisation notamment) et évaluer l'impact des programmes d'actions sur les territoires à enjeu eau. Quatre coopératives se sont engagées dans cette voie en 2012 et 2013.

Témoignages



Simon Juchault,
responsable technique
Sèvre et Belle, coopérative engagée
dans Re-Sources

Nous incitons à mieux cibler les actions locales

« Notre coopérative considère qu'il est de son rôle de proposer aux adhérents des solutions techniques pour concilier durablement production agricole de qualité et respect de l'environnement. Nous avons par exemple déployé dans ce cadre, et en lien avec l'Union InVivo, des Outils d'Aide à la Décision performants en fertilisation comme en santé végétale. Le développement des couverts végétaux, des semis de colza sous couvert ou encore, en élevage, celui du compostage sont aussi des éléments de notre stratégie.

Sèvre et Belle est aujourd'hui représentée dans les 5 comités techniques agricoles et les 5 comités de pilotage des BAC de son territoire. Certes, l'investissement en temps est très lourd pour une coopérative de notre taille. Mais désormais, comme d'autres coopératives en Poitou-Charentes, nous sommes reconnus comme acteur à part entière sur ces territoires. Nous pouvons ainsi inciter les comités de pilotage à cibler les priorités d'actions sur les zones les plus sensibles des BAC. Nous y militons aussi pour une caractérisation fine des impacts des pratiques de fertilisation et phytosanitaires. C'est pour nous indispensable si l'on veut que les actions conduites permettent vraiment de préserver l'eau. »



Vincent Drevet,
chargé de mission environnement
Coop de France Poitou-Charentes

Nous contribuons à la dynamique régionale pour la qualité de l'eau

« Au niveau régional l'enjeu est de taille. En 2009, le programme « Re-Sources » concernait déjà 15 Bassins d'Alimentation de Captages (BAC), soit un territoire d'environ 218 000 ha. Avec une telle superficie, les conséquences potentielles sur la production agricole étaient déjà non négligeables. Depuis, le nombre de BAC et les superficies concernées ont continué à augmenter. Le seul BAC de « Saint Hippolyte et Coulonge sur Charente », en cours de diagnostic en 2013, couvre une SAU de près de 160 000 ha ! Depuis la signature de l'accord de partenariat, on peut dire qu'un lien a été créé et entretenu entre la coopération agricole et la cellule « Re-Sources ». Que ce soit au niveau régional ou dans les comités de pilotage locaux, nous apportons notre spécificité coopérative : lien aux adhérents, technicité du conseil, mais aussi lien aux filières de commercialisation et vision économique des productions agricoles. »

#3 TÉMOIGNAGES



58 **Christian
Huyghe**

62 **Marie-Laurence
Madignier**

66 **François
Dubois de la Sablonnière**

Christian Huyghe

Directeur Scientifique Adjoint
Agriculture – Inra

CHAQUE MAÎTRE D'ŒUVRE APPARAÎT
D'UNE CERTAINE MANIÈRE UNIQUE
PAR LES MODALITÉS D'ACTION
QU'IL A CHOISIES

PLUSIEURS DE CES EXPÉRIENCES
TÉMOIGNENT D'UN ÉLARGISSEMENT
DU PÉRIMÈTRE DE LA RÉFLEXION

IL EST IMPORTANT D'Étudier COMMENT
CES DYNAMIQUES DE GROUPE –
INCONTESTABLES – SE SONT CRÉÉES
ET MISES EN MARCHÉ



Les pages qui précèdent rapportent les actions conduites par des coopératives agricoles en matière de qualité de l'eau. Que vous inspirent-elles ?

A la lecture de ces expériences se dégage l'impression qu'il y a, sans conteste, des groupes et des coopératives en mouvement, qu'il s'agisse, d'ailleurs, de grandes ou petites structures. De plus elles sont bien réparties sur tout le territoire. Cela permet de penser qu'il y a probablement peu d'endroits où l'on serait totalement fermé face enjeux liés à la qualité de l'eau. On en retire en outre un sentiment de grande diversité. Je retiens ainsi que chaque maître d'œuvre apparaît d'une certaine manière unique par les modalités d'action qu'il a choisies. Cela montre qu'il n'y a pas une seule voie pour s'engager en faveur de la qualité de l'eau. Ceci témoigne d'une réelle créativité mais souligne aussi la nécessité de connecter toutes ces expériences pour en retirer une plus-value.

Parmi ces dynamiques, certaines d'entre elles vous semblent-elles particulièrement prometteuses ?

On perçoit bien l'importance de travailler à l'échelle d'un territoire donné, et tout ce que peut apporter, à cet égard, la modélisation spatiale. C'est le cas avec cette volonté d'Agrial et plusieurs autres, de progresser à partir d'une meilleure connaissance des « chemins de l'eau ». S'extraire de la seule dimension parcellaire, offre, à mon avis, un cadre de réflexion innovant. J'ai noté ensuite - même si ce n'est pas la généralité des situations - que de plus en plus de groupes pensent en termes d'adaptation de systèmes et non plus seulement de réponse ponctuelle aux attaques de tel ou tel bio-agresseur. C'est plus efficace mais rend évidemment les choses plus compliquées. Mais cela montre aussi que des agriculteurs n'ont pas peur de se confronter à des

ON VOIT BIEN QU'IL Y A DES GROUPES ET DES COOPÉRATIVES EN MOUVEMENT...

cadres de pensée différents de ceux d'hier. On voit, par exemple, s'associer des agriculteurs conventionnels et des agriculteurs biologiques, les uns apprenant des autres sans les réticences que l'on aurait peut-être constatées hier.

J'ai aussi relevé que certains ont trouvé des formes de solidarité, des manières nouvelles de travailler ensemble. C'est le cas des plateformes de rinçage et lavage mises en place par les cuma des Landes. D'où l'impression que les actions en faveur de l'eau peuvent désormais s'exprimer aussi à travers des installations et des équipements communs et parfois même partagées avec d'autres acteurs, en l'occurrence ici, les collectivités. Cette expérience, et d'autres, témoignent d'un élargissement du périmètre de la réflexion à souligner.

J'ai enfin trouvé intéressant de voir comment quelques coopératives cherchent à valoriser – vers le marché - les efforts ainsi mis en œuvre de leurs adhérents, une approche à développer encore.

Et pour aller plus loin quels axes privilégier ?

Ce travail pourrait utilement se prolonger en zone de polyculture-élevage. Les problématiques y sont en effet très spécifiques, tant pour les contraintes – car c'est là où les tensions de charge et d'organisation du travail sont les plus fortes - que pour les marges de manœuvre, à l'éventail sans doute plus large.

Je pense qu'il faudrait à la fois mieux renforcer et mettre en avant les indicateurs de résultats obtenus. D'autant plus que, de ces multiples expériences naissent des masses de données. Il est important qu'elles soient mises en commun. A chaque fois, c'est toute une connaissance générique qu'il est possible de produire. Ces expériences et savoirs locaux doivent être consolidés si l'on veut pouvoir les appliquer ou les adapter à des contextes différents.

Les cadres financiers de ces initiatives méritent aussi une réflexion. On voit bien l'effet levier des financements publics... et la légitime attente de « retour sur investissement » de la collectivité. Ces aides sont censées « couvrir » les risques pris par les agriculteurs qui envisagent des changements de systèmes ou de pratiques. Mais il serait intéressant d'évaluer ce qui se passerait en l'absence de ces concours. Et d'étudier parallèlement comment sortir d'une forme d'aversion au risque jusque là fréquente en milieu agricole.

Pour finir, il serait important d'étudier comment ces dynamiques de groupe - incontestables - se sont créées et mises en marche. Ces agriculteurs qui bougent, qui sont-ils, sont-ils jeunes ou bien installés depuis quelque temps ? Comment leur personnalité intervient-elle dans leur décision d'entrer en changement ? C'est utile à savoir si l'on veut pouvoir reproduire ou développer ces initiatives. Je pense, en effet, qu'il n'y aura pas de transition aboutie vers le changement sans prendre en compte cette dimension sociale, marqueur de la capacité des hommes à raisonner... et changer.

Marie-Laurence Madignier

Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts. Haut fonctionnaire de développement durable. Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux.

DES ACTIONS PAS FORCÉMENT NOUVELLES PRENNENT DE NOUVELLES DIMENSIONS

DE NOUVEAUX OUTILS PERMETTENT DE SORTIR D'ITINÉRAIRES UN PEU STANDARDISÉS



13 coopératives agricoles évoquent dans ces pages les actions qu'elles conduisent en faveur de la qualité de l'eau. Qu'en pensez-vous ?

Que les coopératives agricoles s'emparent de cette question est fondamental, car préserver et améliorer la qualité de l'eau est devenu urgent face aux impératifs de la Directive Cadre sur l'Eau et ses échéances 2015. Aujourd'hui les problématiques d'assainissement urbain sont quasiment résolues. Il faut donc concentrer les efforts sur les zones où les pollutions se font plus diffuses, ces territoires dont les coopératives sont l'un des acteurs et où elles ont des intérêts partagés avec les élus, les consommateurs, les citoyens. C'est bien à cette échelle là qu'il faut dépasser les clivages éventuels pour créer des solidarités autour de l'eau. Pour moi, il est bien dans la mission, et sans doute même les gênes, des coopératives de contribuer à relever ce défi collectif. Leur sensibilité et leur ancrage local milite aussi en ce sens. Je trouve donc intéressant de lire les « success-story » de certaines de celles qui le font et de voir comment elles le font.

Des initiatives relatées ici, justement, lesquelles mériteraient selon vous d'être développées ou reproduites ailleurs ?

Ce qui m'a intéressée tout d'abord, c'est de voir que des actions pas forcément nouvelles, et à caractère individuel, prennent aujourd'hui de nouvelles dimensions, et trouvent de nouveaux leviers. L'exemple des plateformes de lavage des cuma des Landes, témoigne, par exemple, d'une réelle ambition à l'échelle d'un territoire en mettant en place toute une ingénierie financière pour atteindre les objectifs visés. Il y a encore tous ces outils, récents ou récemment complétés, d'aide à la décision et/ou de modélisation grâce auxquels on peut caractériser des parcelles, voire des bassins, afin de tester des hypothèses d'évolution. C'est essentiel car cela permet de sortir d'itinéraires un peu standardisés pour ajuster les interventions à la culture, à la parcelle

C'EST DANS LA MISSION DES COOPÉRATIVES DE CONTRIBUER AUX ENJEUX COLLECTIFS

et même à la personne - l'agriculteur lui-même - qui peut ainsi mieux décider en fonction de ses choix personnels. Mais, en même temps, on atteint là un degré de complexité élevé. Il est important que des structures comme les coopératives le rendent accessible au plus grand nombre.

Dans plusieurs de ces expériences, ce conseil de proximité se conjugue avec la production de données fournies aux agriculteurs, par exemple les mesures de transferts. On sait bien que les résultats des efforts sur la qualité de l'eau ne se

constatent qu'à 15 ou 20 ans parfois, et que cela peut être démotivant pour certains. Disposer déjà de ces premiers chiffres permet de combattre d'éventuelles démotivations, d'entretenir la confiance des agriculteurs engagés dans ces voies... mais aussi celle de leurs interlocuteurs locaux.

Pour aller plus loin y aurait-il des approches ou des partenariats à développer encore ?

Il y a des parcelles, mais aussi des périmètres plus ou moins étendus, sur lesquels on aura à engager des changements plus fondamentaux, y compris en termes de nature des productions agricoles. Il ne faudrait pas que les agriculteurs qui mettent en valeur ces espaces se retrouvent dans l'impasse parce qu'il n'y aurait pas de débouchés pour ces cultures nouvelles. Il est donc essentiel que les metteurs en marché - dont les coopératives - explorent plus avant les débouchés commerciaux et les équilibres économiques à bâtir dans ces cas de figure. L'une des coopératives citée au nombre de ces expériences l'a fait, d'autres y pensent. Mais je suis sûre qu'il y a là de nouveaux défis à relever, peut-être de manière transversale entre plusieurs coopératives, ou sous l'égide de Coop de France.

Enfin autour de cette question de la qualité de l'eau, la nécessité d'emporter l'adhésion des agriculteurs et de leurs interlocuteurs passe par de la communication interne et externe qu'il faut certainement développer. Celle-ci pourrait peut-être mieux et plus souvent s'appuyer sur des démarches collectives, voire des signes de qualité. Les réponses des coopératives viticoles à la demande des marchés étrangers, via la certification environnementale en constituent un exemple. La dynamique de la pomme du Limousin, qui associe démarche de progrès environnemental et AOP, en est un autre. Ce sont là des outils qui aident à sortir par le haut du couple réglementation/contraainte légitimement mal perçue... et contribuent à créer de la valeur. Il y a sûrement là une carte à jouer pour d'autres coopératives.

François Dubois de la Sablonnière

**Chef du service territoires
et agriculture.
Direction des politiques
d'intervention.
Agence de l'Eau Loire Bretagne.**

ON VOIT QUE L'AGRICULTURE
EST EN TRAIN D'OPÉRER DES VIRAGES

DES INDICATEURS INTERMÉDIAIRES
PERMETTRAIENT DE RENDRE PLUS
LISIBLES LES EFFORTS DE LA PROFESSION
AGRICOLE

EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE L'EAU,
ON N'OBTIENT DE RÉSULTATS
QUE SI L'ON AGIT À LA BONNE ÉCHELLE



Le présent document évoque, à travers 13 exemples, l'implication des coopératives en matière de qualité de l'eau. Qu'en retenir-vous ?

Dans leur diversité, ces expériences, toutes intéressantes, reflètent bien ce que nous observons sur le terrain. Il y a là une panoplie assez complète des modalités d'actions que l'on peut mobiliser - au moins au regard des nitrates et des produits phytosanitaires - pour améliorer la qualité de la ressource. On voit que quelque chose est en marche, que l'agriculture est en train d'opérer des virages, certes à son rythme, celui d'un gros « pétrolier », mais bien réels.

Les coopératives y prennent, logiquement, leur part. En effet - avec aussi les salariés du négoce - ce sont leurs techniciens qui sont, au quotidien, les vrais acteurs de terrain, ces agents de plaine à l'origine du conseil technique et au contact direct des agriculteurs. En outre, elles détiennent les filières et débouchés. Cette particularité les rend incontournables chaque fois qu'une évolution donnée est susceptible d'impacter ces productions, en nature, quantité et/ou qualité.

Ces atouts justifient leur demande d'être présentes dans les comités de pilotage attachés à la protection des aires de captage ou dans les bassins versants.

Certaines de ces approches méritent-elles d'être mieux connues voire transposées à d'autres ?

En tant qu'Agence de l'Eau, nous sommes attachés à ce que l'on conjugue, chaque fois que cela est pertinent, l'approche territoriale et les diagnostics d'exploitations. C'est le cas de certains des exemples présentés. C'est essentiel car en matière de qualité de l'eau, on n'obtient de résultats que si l'on agit à la bonne échelle et surtout si l'on joue collectif en réunissant un maximum d'acteurs sur un périmètre donné. Les coopératives sont bien placées pour le faire.

LES COOPÉRATIVES JOUENT BIEN LÀ LEUR RÔLE D'ACTEURS DE TERRAIN...

Dans certaines des initiatives rapportées, on voit que, selon les niveaux de risque observés, et au-delà de l'adaptation des interventions, le conseil peut aller jusqu'à préconiser d'autres cultures. Il y a là une approche à développer, notamment sur les zones à enjeux fort où localiser les productions les moins à risque pour l'environnement devient incontournable. Planter ici des plantes à biomasse ou d'autres espèces peu gourmandes en intrants, voilà des voies possibles. Mais cela nécessite de bâtir, de l'amont à l'aval, des filières structurées, ce qui est du rôle des coopératives. Pour les plus spécialisées, ce n'est pas forcément facile, mais je crois important qu'elles réfléchissent, seules ou avec d'autres, à des formes de diversification nécessaires si l'on veut significativement améliorer la qualité de l'eau. Les Agences de l'Eau soutiennent d'ailleurs financièrement les études nécessaires, il serait dommage de ne pas y recourir. L'exemple de la coopérative de Broons, qui souhaite mettre sur pied une filière d'orge de brasserie, illustre bien cette dynamique qui inspire, je l'espère d'autres initiatives. Dans le même esprit, on parle ici et là de « casser » des rotations pour mieux prendre en compte l'enjeu qualité de l'eau. Il y a sûrement là - mais c'est vrai aussi lorsque l'on parle des plantes compagnes, des mélanges variétaux etc. - tout un champ à explorer plus avant et à investir par les services « recherche et développement » des coopératives, en lien avec la valorisation potentielle de ces approches nouvelles.

En définitive, on peut dire qu'il existe déjà une « boîte à outils » à la disposition des agriculteurs et de leurs coopératives. Il faut sans doute y ajouter quelques instruments mais aussi s'assurer que la totalité de ceux qu'elle contient soient déployés sur le terrain.

Et pour demain quelles perspectives ?

Il faut bien sûr ne pas oublier les enjeux attachés à la maîtrise du phosphore, à l'eutrophisation ou à la biodiversité, avec des objectifs définis et connus... Les coopératives sont attendues aussi là-dessus.

On doit également prendre en compte l'évolution des modalités d'intervention de la puissance publique. Plusieurs des initiatives évoquées ici ont été soutenues par des MAET (mesures agro-environnementales territorialisées), notamment autour de la fertilisation. Certaines vont disparaître et l'on va plutôt accompagner les changements de systèmes, dont l'effet levier est jugé important. Cela devrait impacter les actions à retenir par les coopératives dans leur conseil aux adhérents.

Enfin on ne peut évacuer la question de l'évaluation et des résultats. Chacun le sait, les temps de réponse du milieu aux changements de pratiques ou de systèmes sont très longs. Mais, dans le même temps, les agriculteurs ont besoin que leurs efforts soient reconnus. Il paraît donc pertinent de mettre en place des indicateurs intermédiaires, afin de rendre plus lisibles ces efforts, tant pour la profession agricole que pour ses interlocuteurs. C'est un travail complexe, qui représente du temps et des coûts, presque un nouveau métier : il est essentiel que les coopératives s'y impliquent aux côtés de tous les autres acteurs.

GLOSSAIRE

AAC : Aire d'Alimentation de Captage
 AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
 AOP : Appellation d'Origine Protégée
 BAC : Bassin d'Alimentation de Captage
 BSV : Bulletin de Santé du Végétal
 CIPAN : Culture Intermédiaire Piège A Nitrates
 CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
 DCE : Directive Cadre sur l'Eau
 EVPP : Emballage Vide de Produits Phytosanitaires
 GIE : Groupement d'Intérêt Economique
 Ha : Hectare(s)
 IFT : Indice de Fréquence de Traitement
 FDCUMA : Fédération Départementale de CUMA
 FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
 MAE : Mesure Agro-Environnementale
 MAEt : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée
 OAD : Outil d'Aide à la Décision
 OP : Organisation de Producteurs
 PAC : Politique Agricole Commune
 PAT : Plan d'Actions Territorial
 PAZV : Plan d'Action en Zones Vulnérables.
 PPNU : Produit Phytosanitaire Non Utilisable
 PVE : Plan Végétal Environnement
 uN/ha : Unités d'Azote par Hectare
 ZSCE : Zone Soumise à Contraintes Environnementales
 ZV : Zone Vulnérable

UN TRAVAIL DU RESEAU

Le présent document est le fruit du travail des salariés du réseau de Coop de France contributeurs au projet « Faire évoluer les pratiques agricoles dans toutes les filières, diffuser les bonnes pratiques aux agriculteurs » du programme de développement agricole financé par le CASDAR (Compte d'affectation spécial du développement agricole et rural) du ministère de l'Agriculture. Les travaux conduits depuis 2009, date de début du programme, les ont amenés à identifier de multiples initiatives, parmi lesquelles celles présentées dans ce document. Les choix qui ont été faits ne prétendent nullement à la représentativité du tissu coopératif, ni à rendre compte de manière exhaustive de l'ensemble des champs que couvre l'engagement des coopératives dans le domaine de la gestion de l'eau. Les contributeurs ont choisi de mettre en évidence des démarches présentant un intérêt particulier au travers de ces quelques exemples de natures différentes, aux degrés d'avancement plus ou moins finalisés. Leur souhait est de donner une meilleure visibilité à ces actions et de permettre aux décideurs de bénéficier de l'expérience déjà acquise sur ces thématiques. Ce recueil donne aussi la parole à certains partenaires de la coopération pour ce domaine d'action, favorisant ainsi le dialogue avec les parties prenantes à l'instar de ce qui a été fait avec Marie-Laurence Madignier, François Dubois de la Sablonnière et Christian Huyghe.

Ont ainsi contribué à la réalisation de ce document :

Le chef de projet de l'action :

Vincent Drevet, Coop de France Limousin

La coordinatrice du programme de développement :

Françoise Ledos, Coop de France

Ainsi que :

Marie-Laure Bailly, Fédération Nationale des Cuma

Vincent Boone, Coop de France Centre

Maud Bouchet, Coop de France Rhône-Alpes Auvergne

Guillaume Dyrszka, Coop de France Midi-Pyrénées

Aline Lambert, Coop de France Nord Bassin Parisien

Yoann Méry, Coop de France Ouest

Patrick Stehlin, Coop de France Alsace

Héloïse Tiercelin, Coop de France Métiers du grain

Marie Tobias, Coop de France

Gwenaël Demont, Atlanpages, a contribué à la rédaction de ce document.



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
« Développement agricole et rural »

La responsabilité
du ministère de
l'agriculture,
de l'agroalimentaire
et de la forêt ne saurait
être engagée.



43, rue Sedaine - CS 91115 - 75538 Paris Cedex 11

Tél.: 01 44 17 57 00 - Fax : 01 48 06 52 08

www.coopdefrance.coop



la
coopération
agricole
produisons l'avenir

www.lacooperationagricole.coop

ISBN : 979-10-91278-03-4 EAN 9791091278034



02/2014 - Conception et réalisation : AGENCE DUFRESNE CORRIGAN SCARLETT - Textes : Atlanpages - Photos : Thinkstock
impression : NOUVELLES IMPRIMERIES CHAMPENOISES. Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.